

**CCE EDF SA**

10 12 2015

**Compte-rendu**

La CGT rend un hommage à notre camarade Maxime Grasset tragiquement décédé lors du week end (**annexe 1**)

La CGT reprend la séance par la déclaration liminaire (**annexe 2**) portant sur l’état de l’entreprise, les résultats du mouvement social du 9/12 et les suites de l’initiative de Tulle sur l’hydraulique.

**Ordre du jour**

1. [Projet d’accord collectif 2015-2018 relatif à l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à EDF SA (pour avis) 1](#_Toc437504225)
2. [Point d’information sur la « mise en demeure de l’Etat français par la Commission Européenne » relative aux concessions hydrauliques 2](#_Toc437504226)
3. [Eléments Nationaux du Plan 2016 (pour avis) 2](#_Toc437504227)
4. [Projet d’accord collectif de la Direction SEI portant « sur les parcours professionnels et mesures sociales répondant au contexte insulaire » 2](#_Toc437504228)
5. [Questions diverses 3](#_Toc437504229)

Projet d’accord collectif 2015-2018 relatif à l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à EDF SA (pour avis)

direction : Messieurs Obeniche et Illiaquer

La déclaration CGT dénonce le caractère minimaliste du projet d’accord, la non reconnaissance des difficultés faites aux femmes en terme de déroulement de carrière, d’inégalité salariale, de garde d’enfant, d’absence pour raison familiale.

Elle dénonce aussi la non prise en compte pourtant légale des cas de violences faites aux femmes, de harcèlement sexuel en particulier.

Le CGT estime donc que cet accord marque un recul de l’entreprise sur ces sujets et émet un avis négatif sur le projet d’accord. La CGT dénonce aussi le fait que la direction refuse de reconnaitre des constats factuels et que contrairement à ce qui se passe dans d’autres domaines, réfute la qualité des travaux des experts du CCE et de sa commission EGA-PRO.

Voir déclaration CGT **(annexe 3)**.

**VOTES**

**Abstention :**

**Pour : CFDT**

**Contre : CGT, FO, CGC**

**Le CCE émet un avis négatif**

Point d’information sur la « mise en demeure de l’Etat français par la Commission Européenne » relative aux concessions hydrauliques

Présentation : Monsieur Giraud

Expert CGT : Dominique Pani

La CGT dénonce l’injonction de Bruxelles qui conduirait à l’exclusion d’EDF des concessions et barrages de production hydraulique.

La direction d’EDF semble, enfin, prendre conscience des méfaits du dogme de la concurrence à tout va sur nos ouvrages et sur le modèle d’entreprise en finalité.

L’argumentation qui sera développée par EDF n’est que partielle et ne saurait répondre à la problématique du « marché » électrique français.

Pour la CGT, la mobilisation de tout le personnel est le moyen le plus efficace pour mettre à mal ce type d’injonction.

Les mouvements du 4/11 du 9/12, l’initiative du 3/12 à Tulle ne sont que les premières réponses. Poursuivons la lutte !!

Voir déclaration CGT **(annexe 4 )**.

Eléments Nationaux du Plan 2016 (pour avis)

La CGT est très déçue du dossier présenté. Carence de dialogue social, inadaptation du système d’information, absence de liens avec les besoins et la GPEC, négation des besoins en renouvellement des compétences, le tout dans une période qui va s’annoncer difficile au regard de la baisse de masse salariale projetée et donc en termes de réduction d’effectifs.

La direction renvoie le problème à des discussions futures afin de pouvoir progresser ensemble !!!

Voir déclaration CGT **(annexe 5 )**.

**VOTES**

**Ne prend pas part au vote : CFE**

**Pour : CFDT**

**Contre : CGT et FO**

**Le CCE émet un avis négatif**

Projet d’accord collectif de la Direction SEI portant « sur les parcours professionnels et mesures sociales répondant au contexte insulaire » (pour avis)

Direction : Madame Lucas-Garra

Expert CGT : J Luc Silvain

La CGT rappelle que ces négociations font suite à près de 40 ans d’injustice concernant nos collègues des territoires insulaires et leurs familles. Grâce aux nombreuses luttes engagées dans les territoires, nos collègues ont obtenu, en partie, gain de cause :

* Reconnaissance et parcours professionnels
* Assurances
* Apprentissage
* Aides au logement
* Facilités pour études dans les territoires de proximité….

Si c’est accord est incomplet et que certaines positions de la direction restant très insuffisantes la CGT porte un regard positif sur le projet. Elle demande la poursuite du dialogue sur le logement et le transport en particulier. Elle veillera donc au plein respect des avancées figurant dans ce projet et continuera de travailler pour l’amélioration des dispositions.

Voir déclaration CGT **(annexe 6 )**.

**VOTES**

**Abstention :**

**Pour : CGT CFE CFDT et FO**

**Contre :**

**Le CCE émet un avis positif**

Questions diverses

Le secrétaire fait lecture d’une résolution enclenchant la procédure de droit d’alerte, au vu des informations alarmantes sur la situation de l’entreprise. Pour à l’unanimité. A l’issue du vote, il informe la présidente de la parution d’un communiqué de presse. (annexe 7 et 8 ).

\*\*\*\*

Fraternellement.

Interlocuteurs : Jean-Luc MAGNAVAL La Coordination des Activités Fédérales

Philippe PAGE-LE-MEROUR